



BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°04

Travaux d'aménagement et de réhabilitation du boulevard de la Paix et de la Voie Express de Yopougon

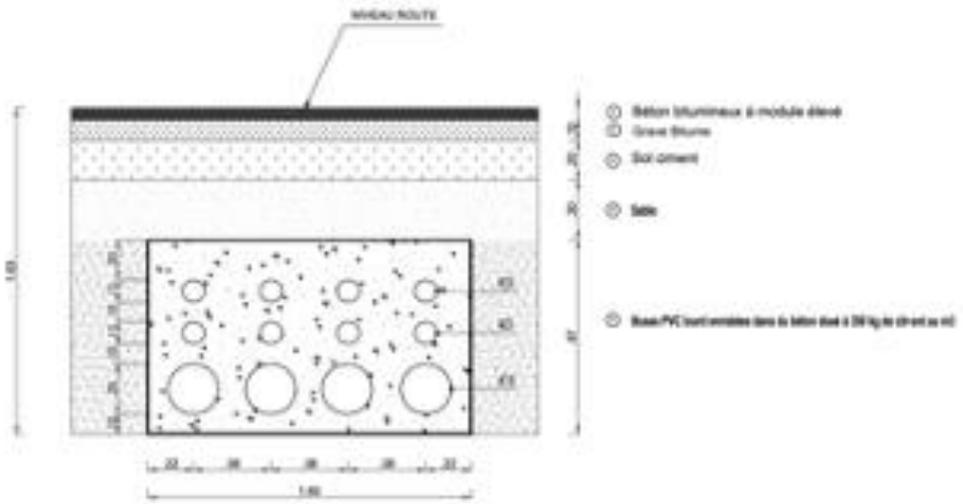
Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Soumissionnaires dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q48 à Q65) posées par les Soumissionnaires après la conférence préalable.

Questions/Réponses						
Q48	<p>Enrobés</p> <p>Il n'y a pas d'enrobés de type BB 0/6 dans le DQE alors que le revêtement des voiries mixtes et des passerelles piétonnes fait apparaître ce type d'enrobés, pouvez-vous nous dire si ce revêtement sera utilisé ?</p>					
R48	<p>Les couches de roulement sur les passerelles piétonnes sont rémunérées aux prix</p> <ul style="list-style-type: none">⊕ E8 835.00 Couche de roulement Gbana (Boulevard de la Paix)⊕ Pas de couche de roulement sur la passerelle de GESCO (Voie express de Yopougon). <p>La couche de roulement sur les voies mixtes est un BBSG 0/6 conformément au CCTP fascicule G et au cahier de profils en travers types. Elle est rémunérée aux prix</p> <ul style="list-style-type: none">⊕ G 506.00 BBSG 0/6 Classe 2 Fourniture, Fabrication et Mise en œuvre sur le Boulevard de la Paix.⊕ Concernant la voie express de Yopougon le prix G 507.00 rémunèrera ce type BBSG en modifiant le libellé de cette ligne de prix comme suit ; « BBSG/6 CLASSE 2 FOURNITURE, FABRICATION ET MISE EN ŒUVRE ». <p>Prière de se référer à l'Addendum n°03.</p>					
Q49	<p>E8-885.60</p> <p>Le prix protection anticorrosion GC OA-06 a pour unité le m2, le BPU a aussi pour unité le m² mais la description du prix est faite au mètre linéaire. Pouvez-vous nous confirmer l'unité et aussi vérifier la quantité ?</p>					
R49	<p>L'unité à retenir est le mètre linéaire (ML). La quantité associée à ce prix est 91 ml.</p> <p>Le détail estimatif est modifié comme suit (en rouge) :</p> <table border="1"><tr><td>E8</td><td>885.60</td><td>PROTEC ANTICORROSION GC OA-06</td><td>ML</td><td>91.000</td></tr></table> <p>Prière de se référer à l'Addendum N° 03.</p>	E8	885.60	PROTEC ANTICORROSION GC OA-06	ML	91.000
E8	885.60	PROTEC ANTICORROSION GC OA-06	ML	91.000		

Questions/Réponses						
Q50	Pouvez-vous nous transmettre les données géotechniques auxquelles fait référence le rapport de conception du dalot du Banco paragraphe 3.2 ?					
R50	Le rapport géotechnique du dalot du Banco et ses annexes sont rajoutés au dossier d'appel d'offres. Prière de se référer à l'Addendum n°03.					
Q51	Le prix des joints bitume élastomère OA-05 n'a ni quantité ni unité, est-ce un oubli ?					
R51	Les joints bitume élastomère de l'OA-05 sont rémunérés au prix E8 865.50. L'unité est le mètre linéaire (ML). La quantité associée à ce prix est de 59 ml. Le détail estimatif est modifié comme suit (en rouge) :					
	<table border="1"> <tr> <td>E8</td> <td>865.50</td> <td>JOINTS BITUME ELASTOMERE OA-05</td> <td>ML</td> <td>59.000</td> </tr> </table>	E8	865.50	JOINTS BITUME ELASTOMERE OA-05	ML	59.000
E8	865.50	JOINTS BITUME ELASTOMERE OA-05	ML	59.000		
	Prière de se référer à l'Addendum N° 03.					
Q52	Le Fascicule A - Prescriptions Générales-Voie express de Yopougon indique que 3 zones d'installations de chantier seront mises à disposition de l'entreprise : une base vie, une base opérationnelle et une base industrielle. Les bases vie et opérationnelle sont localisées et leurs surfaces définies mais pas la base industrielle. Pouvez-vous nous indiquer sa localisation et sa surface ?					
R52	Le site de base opérationnelle YOEX-O-18 servira avant tout de base industrielle . Sa surface est de 8 289 m2 comme indiquée dans le Fascicule A (page 62/63).					
Q53	En nous référant au dessin <i>BPAI_L10 - Vue en Plan des Démolitions (CIV_MCC_ATP-FDE-EGI-VP-XX-BPAI-XX-DEM-03294/03310)</i> et le dessin <i>BPAI_L10_Profils_en_Travers_Types (CIV_MCC_ATP-FDE-EGI-PT-XX-BPAI-XX-TRA-04054/67)</i> sur lesquels sont indiqués les travaux de démolition et de fraisage/rabotage des pavements à effectuer au cours des travaux, nous constatons une divergence entre ce qui est présenté dans le Plan des Démolitions, qui seulement indique les zones de démolition et de fraisage/rabotage, et ce qui est présenté dans les Travers-Types Profils, qui seulement fait référence au fraisage (situation qui a été déjà sujet de demande d'éclaircissements par un autre soumissionnaire et pour laquelle une réponse est toujours attendue), il ne nous est pas possible d'identifier, dans l'un ou l'autre dessin, les épaisseurs nominales de démolition et de fraisage par zone d'intervention. Prière de clarifier					
R53	Prière de se référer à la Réponse R28 (Bulletin de clarifications n°02) dont voici le rappel : « Il faut considérer la majorité des chaussées en zone de rabotage comme représenté sur les profils en travers d'exécution. La philosophie du projet est bien la revalorisation des matériaux existants. » et précisions présentées sur la présente note : https://www.dropbox.com/s/1wru9c9uykv1u0/Note%20sur%20localisation%20des%20travaux%20de%20fraisage.pdf?dl=0					

Questions/Réponses	
Q54	<p>Pour la démolition des chaussées estimé au < m3 > dans le DQE, nous vous demandons d'indiquer l'épaisseur maximale et minimale de chaque zone de démolition des chaussées afin que nous puissions procéder au calcul des équipements nécessaires à la réalisation de ces travaux. Il convient également d'indiquer si les chaussées à démolir se réfèrent uniquement aux couches bitumineuses ou si elles comprennent également une intervention au niveau de la base et de la sous-base car la performance de l'équipement varie selon la profondeur et le type de matériel à démolir.</p>
R54	<p>Les chaussées à démolir se réfèrent uniquement aux couches bitumineuses ; les revêtements et/ou les couches sous-jacentes en grave-bitume ou EME.</p>
Q55	<p>Concernant le fraisage, nous vous demandons de nous transmettre les épaisseurs de fraisage par zone d'intervention afin que les performances de l'équipement par zone d'intervention puissent être correctement calculées.</p> <p>La ligne 102 fraisage indique une épaisseur <6 cm et La ligne 103 fraisage/rabotage épaisseur comprise entre 6 et 20 cm. Sans connaître l'épaisseur spécifique par zone d'intervention, surtout dans le second cas, il est impossible d'estimer correctement la performance à obtenir par zone d'intervention et, par conséquent, de calculer le meilleur prix à présenter, puisque les rendements par jour normalement obtenus sont assez différents entre 6 cm et 20 cm.</p> <p>De plus, les Profils Travers-Types ont des épaisseurs de fraisage comprises entre 5 et 15 cm et non entre 6 et 20 cm, comme le considère le DQE.</p> <p>Nous vous demandons de nous fournir un bordereau de quantités des zones de fraisage et de démolition avec une indication de l'épaisseur spécifique pour chaque zone de démolition et de fraisage.</p>
R55	<p>Prière de se référer à la Réponse R53.</p>
Q56	<p>Concernant la ligne 201 - AMÉLIORATION SOL CIMENT, merci d'indiquer les zones de travaux soumises au traitement du sol avec du ciment. Nous avons besoin de savoir quelles sont ces zones pour l'élaboration du Programme d'activités ainsi que des moyens à mobiliser pour l'exécution de cette activité.</p>
R56	<p>Prière de se référer à la Réponse R53 : l'amélioration sol ciment se fait au droit des élargissements par rapport à la chaussée actuelle.</p>
Q57	<p>Dans les formulaires de soumission, au niveau du chiffre d'affaires, il est donné 2 tableaux à renseigner, le 1^{er} pour les activités de construction et le 2^e pour les activités de conception. Alors que dans le tableau des critères de qualification page 68/252, il est demandé le chiffre d'affaires des activités de construction. Lequel de ces 2 tableaux doit être considéré pour l'évaluation du chiffre d'affaires du soumissionnaire pour le montant exigé par le DAO et aussi si ce sont les</p>

Questions/Réponses	
	deux tableaux qui doivent être renseignés qu'en sera-t-il pour les soumissionnaires qui ne font pas de conception.
R57	Prière de noter que seulement le chiffre d'affaires des activités de construction qui sera considéré lors de l'évaluation des offres techniques. Toutefois, le soumissionnaire pourra fournir son chiffre d'affaires des activités de conception, le cas échéant.
Q58	A la page 50/252 , il est demandé que l'originale de la garantie d'offre (papier) soit déposée au MCA-Côte d'Ivoire un jour au plus tard avant la date et l'heure de dépôt des offres. Veuillez bien confirmer cet aspect et préciser l'heure limite de réception des garanties bancaires, Aussi nous aimerions savoir si les lignes de crédit doivent être également déposées ou ce sont juste les cautions.
R58	Prière de se référer à l' Addendum n°02 qui stipule : « <i>Aux fins de la soumission électronique, l'Original de la garantie d'offre (papier) doit parvenir au plus tard une (1) heure avant la date et l'heure indiquées à la clause IS 23.1 ci-dessous à l'adresse de l'Agent de Passation des Marchés de MCA-Côte d'Ivoire, sise 1^{er} étage, Bâtiment A, Immeuble le Workshop, Plateau Indénié, Abidjan - Côte d'Ivoire</i> »
Q59	<p>Concernant le formulaire CON-2 : Formulaire de certificat d'observation des sanctions, veuillez nous préciser si ce formulaire doit faire partie des formulaires à soumettre à la date du 06 octobre car le début du formulaire dit ce qui est écrit ci-dessous :</p> <p>Conformément à la clause G des Dispositions complémentaires de l'annexe A du Contrat, ce formulaire doit être rempli <i>par le Soumissionnaire dès la soumission de l'Offre et, si celle-ci est retenue, par l'Entrepreneur dans un premier temps, dans les 28 jours suivant la réception de la Lettre d'acceptation et de l'Accord contractuel, puis le dernier jour ouvrable précédant le dernier jour de chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre)</i> après la signature d'un Contrat financé par le MCC[1], pour la durée du Contrat.</p> <p>Le formulaire doit être soumis à l'Agent de Passation de Marchés de l'Entité MCA au moment de la soumission de l'Offre, et à l'Agent financier de l'Entité MCA par la suite MCACoteDIvoirePA@dt-global.com et mcaciv.fiscalagent@fa-mca-ci.com et un exemplaire envoyé au MCC à l'adresse suivante: sanctionscompliance@mcc.gov.</p>
R59	Nous confirmons que le formulaire CON-2 doit être renseigné, signé par le soumissionnaire et doit être transmis dans son offre technique. Par contre, la transmission de ce formulaire aux adresses citées n'est pas applicable à cette étape du processus.
Q60	<p>Indemnité de formation des stagiaires</p> <p>Nous relevons que le prix 8.12 – Famille A Généralités – « INDEMNITÉ DE FORMATION DES STAGIAIRES » à une quantité de 1 pour le Boulevard de la Paix (contre 400 pour la Voix Express).</p> <p>Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet ?</p>

Questions/Réponses	
R60	<p>Il faut considérer « 400 » sur le Boulevard de la paix comme sur la voie express. Le devis quantitatif (DQ) sera modifié en conséquence.</p> <p>Prière de se référer à l'Addendum N° 03</p>
Q61	<p>Prestations d'assainissement : Prix F-12.01 à F-12.14</p> <p>Sur les plans d'assainissement apparaissent des fossés modifiés, pouvez-vous nous indiquer quelle est la nature des travaux sur ces fossés ?</p>
R61	<p>Les fossés existants modifiés (en orange sur les plans d'assainissement) sont à élargir (nouvelles dimensions précisées sur les plans) et à revêtir en béton.</p> <p>Prière de se référer à l'Addendum n°02 ; plans YOEX_fossé_béton.pdf https://www.dropbox.com/s/uouaviopyrnurkz/YOEX_foss%C3%A9_b%C3%A9ton.pdf?dl=0</p>
Q62	<p>Matelas réno : Prix E200-7.03</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer où seront mis en œuvre les matelas réno ?</p>
R62	<p>Les matelas Réno sont prévus en crête de gabions au niveau de l'aménagement des berges du Banco.</p>
Q63	<p>Multitubulaire : Prix H3-7.01</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer la localisation des multitubulaires et la composition des fourreaux à intégrer dans le bloc ?</p>
R63	<p>La tranchée multitubulaire présentera le profil suivant : massif en béton comprenant de L1.60 mxH0.97m comprenant 4 Ø250 mm et 8 Ø110 mm.</p> 

Questions/Réponses	
	<p>https://www.dropbox.com/s/uj192yugcbdvsc1/Massif%20multitubulaire.pdf?dl=0</p> <p>Elles sont situées en traversée de la voie express de Yopougon au PK0+650 et du boulevard de la Paix de part et d'autre du carrefour Boribana. Il s'agit de réservations pour la mise en place de futurs réseaux.</p>
Q64	<p>Protection gaz : Prix H3-1.10</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer la dimension de la dalle de protection du réseau gaz ?</p>
R64	<p>Il s'agit de dalle de protection de</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Largeur : 1,50 m de largeur (75 cm de part et d'autre de l'axe de la conduite). ⊕ Longueur unitaire : 1,00 m au moins ⊕ Epaisseur : 0,15 m
Q65	<p><u>FORMULAIRE CON-2</u></p> <p>Pour renseigner le formulaire ci-dessus, est-ce que le terme « le personnel du Soumissionnaire ou de l'Entrepreneur » se limite au personnel clé et au personnel de maîtrise dont les CV sont joints dans l'offre ?</p>
R65	<p>Comme indiqué dans le formulaire, la vérification devra se faire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire lui-même ; • Les associés et sous-traitants, le cas échéant • Membres du personnel (Clé et Maîtrise) ; • Fournisseurs